

**DOMINIQUE NEUMAN**  
AVOCAT  
1535, RUE SHERBROOKE OUEST  
REZ-DE-CHAUSSÉE, LOCAL KWAVNICK  
MONTRÉAL (QUÉ.) H3G 1L7  
TÉL. 514 849 4007  
COURRIEL energie @ mlink.net

MEMBRE DU BARREAU DU QUÉBEC

Montréal, le 20 octobre 2020

M<sup>e</sup> Véronique Dubois, Secrétaire de la Régie  
Régie de l'énergie  
800 Place Victoria  
Bureau 255  
Montréal (Qué.) H4Z 1A2

Re: Dossier RDÉ R-4122-2020.  
Causes tarifaires 2021 et 2022 et rapports annuels 2019 et 2020 de *Gazifère inc.*  
Phase 2.

**Demande de remboursement de frais pour l'Association québécoise de lutte contre la pollution atmosphérique (AQLPA) et de Stratégies Énergétiques (S.É.).**

Chère Consœur,

Il nous fait plaisir de déposer sous pli la demande de remboursement de frais de *Stratégies Énergétiques (S.É.)* pour la participation de l'*Association québécoise de lutte contre la pollution atmosphérique (AQLPA)* et de *Stratégies Énergétiques (S.É.)* au présent dossier, en Phase 2.

Nous invitons respectueusement la Régie à accueillir cette demande de frais. Nous soulignons en effet le caractère actif, ciblé et structuré de l'intervention de SÉ-AQLPA, de même que le caractère sobre et raisonnable des frais demandés, lesquels ont été nécessaires à notre intervention.

Nous avons notamment activement participé aux demandes de renseignements écrites et croyons humblement avoir soumis des représentations et recommandations constructives en Phases 2 susceptibles d'aider le processus régulateur.

Notre présente demande de remboursement de frais est conforme à la balise budgétaire fixée par la Régie. À cette fin, les membres de l'équipe ont réclamé le remboursement de moins d'heures de travail que celles effectivement réalisées.

Nous avons soumis la recommandation suivante :

**RECOMMANDATION NO. 2-1**  
**LES RÉSULTATS DE 2019 DU PGEÉ DE GAZIFÈRE INC.**

Nous recommandons à la Régie de l'énergie de constater, avec regret, la poursuite en 2019 de la décroissance, année après année, des résultats du PGEÉ de Gazifère inc., par rapport à des prévisions qui sont elles-mêmes en décroissance, année après année. Ainsi Gazifère inc., en 2019, n'a réalisé que 95 437m<sup>3</sup> d'économies de gaz par rapport aux 437 554m<sup>3</sup> prévus, soit seulement 21.81%. Ce pourcentage de réalisation tombe à un maigre 76 171 m<sup>3</sup> par rapport aux 405 187 m<sup>3</sup> prévus dans le secteur commercial-institutionnel (18,79%). Pour ce faire, Gazifère inc. n'a dépensé que 279 508 \$ par rapport aux 561 717 \$ prévus (49,75 %). De cette somme réellement dépensée de 279 508 \$, la moitié a été consacrée non pas aux dépenses de programmes mais plutôt au « tronc commun » (à savoir 145 949 \$, soit 52,21 % du total dépensé de 279 508 \$).

Malgré ces résultats décevants, on note toutefois que les résultats du PGEÉ pour 2019 présentent finalement une augmentation par rapport aux résultats décevants des années antérieures 2017 et 2018. Nous encourageons donc Gazifère inc. à poursuivre ses efforts pour retrouver les performances pré-2015. Nous encourageons plus particulièrement Gazifère Inc. d'encourager la mise en place d'une promotion plus agressive des programmes auprès des entrepreneurs, tel que Gazifère l'a soulevée elle-même et que la pandémie pourrait favoriser (réorientation des budgets de dépense des consommateurs).

Espérant le tout à votre entière satisfaction, nous vous prions, Chère Consœur, de recevoir l'expression de notre plus haute considération.



Dominique Neuman, LL.B.  
Procureur de l'Association québécoise de lutte contre la pollution atmosphérique (AQLPA) et  
Stratégies Énergétiques (S.É.)

c.c. La demanderesse.